



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 109821

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur l'établissement national des invalides de la marine, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de mobiliser le concours d'une personnalité mandatée par le ministre pour négocier avec les armateurs les conditions de l'alimentation d'un observatoire permanent des salaires et, au vu du constat, pour concevoir les modalités et les étapes du passage au salaire réel dans conditions acceptables par chacun des acteurs. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

L'audit de modernisation concernant l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), organisme gestionnaire du régime de sécurité sociale des marins, a fait l'objet d'un rapport rendu public le 13 avril 2006. Cet audit s'inscrivait dans le cadre général des actions de modernisation définies par la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2005. Il avait pour objectif d'examiner les scénarios d'évolution possibles du statut de l'ENIM, dans le but d'en améliorer le fonctionnement. Il est notamment proposé par les rapporteurs de négocier avec les armateurs les conditions de l'alimentation d'un observatoire permanent des salaires, et de concevoir les modalités du passage du salaire forfaitaire au salaire réel. Il convient de rappeler que les salaires forfaitaires constituent la référence tant en ce qui concerne les cotisations sociales que les prestations servies (pensions et indemnités journalières). Ce point a été débattu au conseil supérieur de l'ENIM. Dans son avis, le conseil estime « qu'il s'agit là d'un principe fondamental du régime spécial qui a permis de prendre en compte les complexités du métier tout en assurant le lissage des carrières, répondant à une équité certaine. Il affirme donc son opposition à la suppression de ce système, tout en reconnaissant la nécessité d'en actualiser régulièrement les modalités et de poursuivre les études déjà engagées par l'ENIM à la demande du conseil supérieur. » L'ENIM poursuivra les démarches engagées auprès des armements pour mieux connaître les salaires réels, dont il ne faut pas sous-estimer la difficulté, en raison notamment des fortes variations auxquelles ils peuvent être soumis, principalement à la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109821

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11724

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 3026